

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2024 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: MASSEGROS

E-MAIL: vullo.delabarre@outlook.com

TÉLÉPHONE: 06.75.90.39.61

ORGANISATEUR TECHNIQUE: 186807 - M DELABARRE WOLFGANG

N° D'ÉPREUVE FFM: 56

DATE: 28/04/2024

LIEU: MASSEGROS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MIVELAZ GUY	Licence	235860
Président du Jury ou Arbitre*	QUINTIN JULES	Licence	355766
Membre du Jury	RASCALON MARC	Licence	419241
Membre du Jury	VALENTIN STEPHANE	Licence	285472
Commissaire technique responsable	CASTAN ANNIE	Licence	310414
Responsable du chronométrage	MOTO TT	Licence	007379

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie Nat				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
SOLO E1-E2-E3-Vétéran	15		à partir de 125CC	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
SOLO Junior 125-Féminin	15		à partir de 125CC	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
DUO E1-E2-E3-Vétéran	13		à partir de 125CC	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
DUO Junior 125-Féminin	13		(moins de 15 ans : 125CC)	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
DUO Père/Fils	13		"	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
OPEN LJ SOLO (hors ch)	15		à partir de 125CC	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
OPEN LJ DUO (hors ch)	13		(moins de 15 ans : 125CC)	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR GHESTEM**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche **MILLAU (12)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Terrain de moto du Massegros**

Adresse **Plaine d'Inos**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **12500 m**

Largeur minimum de la piste **5m (70%)**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste

DIFFICULTÉS ACCEPTÉES :

- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre rétréint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 375
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : _____
(maximum 30 par km)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **25/02/24**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **Le 11 03 2024**

VISA DE LA FFM

DATE: **18/03/2024**
NUMÉRO: **24/0300**

MOTO CLUB MASSEGROS
40600 LE MASSEGROS
Affiliation UFOLEP - 048 094 003



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmotosport.fr
ffmote.org

ENDURO

ENDURANCE TT

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

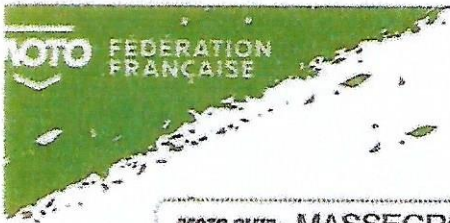
MOTO-CLUB: MASSEGROS

DATE: SAMEDI 27 AVRIL 2024

LIEU: MASSEGROS



<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DUREE</i>
16H-19H		Contrôles administratifs	TOUTES	3H00
16H-19H		Contrôles techniques	TOUTES	3H00



MOTO FÉDÉRATION
FRANÇAISE

RÈGLEMENT PARTICULIER 2024

HORAIRES PRÉVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MASSEGROS

DATE: DIMANCHE 28 AVRIL 2024

LIEU: MASSEGROS

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DUREE
7H30	10H00	Contrôles administratifs	TOUTES	2H30
7H30	10H00	Contrôles techniques	TOUTES	2H30
10H30	11H30	Essais Libres	ETT DUO ET SOLO	1H00
11H30	13H00	Entracte (repas)		
13H00	13H30	Mise en grille	ETT DUO ET SOLO	30'
13H30		Départ 1	ETT DUO	4H00
13H30		Départ 2	ETT SOLO	2H00
15H30		Arrivée	ETT SOLO	
17H30		Arrivée	ETT DUO	
18H00		Remise des prix		
20H00		Fin		